

ENFANT OU MINEUR ? POUR UNE JUSTICE DES LIENS

JUSTICE DES MINEURS : RELEVER ET PRÉMUNIR

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. »

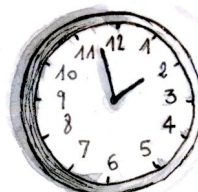
Ouverture de l'exposé des motifs de l'ordonnance du **2 février 1945** relative à l'enfance délinquante

« Le présent code régit les conditions dans lesquelles la responsabilité pénale des mineurs est mise en œuvre, en prenant en compte, dans leur intérêt supérieur, l'atténuation de cette responsabilité en fonction de leur âge et la nécessité de rechercher leur relèvement éducatif et moral par des mesures adaptées à leur âge et leur personnalité, prononcées par une juridiction spécialisée ou selon des procédures appropriées. »

Article préliminaire du Code de la justice pénale des mineurs entré en vigueur le **30 septembre 2021**

MARDI 26 OCTOBRE 2021

Campus centre de l'UPEC - Amphi 2



61, avenue du Général de Gaulle - 94 010 CRETEIL



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'Université Paris-Est-Créteil, la Faculté de droit de l'UPEC, et plus particulièrement Monsieur le Doyen Laurent Gamet, Monsieur Alain Desrayaud et Monsieur Stéphane de la Rosa, dont le soutien nous a été précieux.

Nous tenons également à remercier Monsieur Eric Mathias pour son parrainage, ses conseils, son aide et sa bienveillance durant ces dix mois de préparation du colloque, et sans qui le projet n'aurait pas abouti.

Enfin, nos remerciements vont à l'ensemble des intervenants à cet événement, qui l'ont rendu passionnant.

Elée Barral
Shiraz Drif
Sophie Legendre

8 H 3 0

Accueil des intervenants et des auditeurs

9 H

Inauguration de la première édition des "Rencontres Juridiques Upéciennes"

Eric MATHIAS

Avocat au barreau du Gers

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris-Est-Créteil

PARTIE 1 - L'INSTITUTION DU DROIT DES MINEURS

THÈME 1 - LA CONCEPTION DE LA MINORITÉ : ENTRE ÉDUCATION ET RÉPRESSION

9 H 1 0

L'histoire de la justice des mineurs avant l'ordonnance du 2 février 1945

Guillaume MICKELER

Maître de conférences en histoire du droit et des institutions à l'Université Paris-Est-Créteil

9 H 3 5

Histoire contemporaine de l'enfance délinquante

Jean-Jacques YVOREL

Chercheur associé au CESDIP et au CRHXIX

Co-rédacteur en chef de la Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière".

1 0 H

Interaction avec le public

THÈME 2 - 1945-2021 : QUELLE JUSTICE POUR LES MINEURS ?

10 H 15

Enjeux et objectifs de la réforme de la justice pénale des mineurs

Jean TERLIER

***Rapporteur de l'ordonnance instituant le Code de la justice pénale des mineurs
Député du Tarn***

10 H 40

Code de la justice pénale des mineurs
et Convention internationale des droits de l'enfant : conformité totale ?

Jean-Pierre ROSENCZVEIG

Magistrat

Ancien président du Tribunal pour enfants de Bobigny

11 H 05

Interaction avec le public

PARTIE 2 - LES INSTITUTIONS DE LA JUSTICE DES MINEURS

SOUS-PARTIE 1 - RELEVER LA PAROLE DU MINEUR

THÈME 1 - PREMIÈRES ÉCOUTES INSTITUTIONNALISÉES

11H20

La prise en charge des mineurs par les services de police spécialisés

Rémy BOREL

Chef de la brigade des mineurs

de la sûreté départementale de Seine-Saint-Denis

11H45

Le rôle de l'avocat dans le conseil et la représentation du mineur

Dominique ATTIAS

Avocate spécialisée en droit de l'enfant

12H10

Interaction avec le public

12H25

Conclusion de la matinée

Eric MATHIAS

12H35

Pause déjeuner

14 H

Ouverture de la seconde demi-journée
Eric MATHIAS

THÈME 2 - ÉCOUTES RÉCIPROQUES JUDICIARISÉES

14 H 10

Le parquet des mineurs : quel équilibre entre poursuites et protection ?

Lisa-Lou WIPF

Vice-procureure

Cheffe de la section des mineurs (P4) du Parquet du Tribunal judiciaire de Paris

14 H 35

Comment la justice pourrait-elle améliorer la prise en charge de l'enfant en danger ?

Céline GRECO

**Médecin spécialiste de l'évaluation et du traitement de la douleur
à l'hôpital Necker-Enfants malades**

Auteure de La démesure, Soumise à la violence d'un père (Max Milo, 2015)

15 H

Le proxénétisme des mineurs

Simon BENARD-COURBON

Substitut du procureur

**Co-référent prostitution et TEH des mineurs au Tribunal judiciaire de Bobigny,
Division de la Famille et de la Jeunesse (DIFAJE)**

15 H 25

Interaction avec le public

SOUS-PARTIE 2 - RÉVÉLER LE MINEUR À LUI-MÊME

15 H 4 0

Pour une appréciation objective de la parole de l'enfant

Paul BENSUSSAN

Psychiatre

Expert près la Cour de cassation et pour la Cour Pénale Internationale

16 H 0 5

Le juge des enfants : acteur pivot de la justice des mineurs (?)

Fabien DUPUIS

Vice-président du Tribunal judiciaire de Créteil

Juge des enfants coordinateur du Tribunal pour enfants de Créteil

16 H 3 0

Interaction avec le public

SOUS-PARTIE 3 - ÉLEVER LE MINEUR AUX AUTRES

16 H 4 5

La justice des mineurs en centre spécialisé

Yasmine BOUTKHILI

Directrice de service du Centre éducatif fermé d'Epina y-sur-Seine

17 H 1 0

Le suivi du mineur par l'éducateur

Dimitri DZIAN

***Directeur de l'Unité éducative d'hébergement diversifié
de l'Etablissement de placement éducatif de Pantin***

17 H 2 5

Interaction avec le public

17 H 4 0

Clôture du colloque

Nadia NAKHLE

Réalisatrice et dessinatrice

Auteure du roman graphique Les oiseaux ne se retournent pas (Delcourt, 2020)



